



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 11/2014

Vevey, le 15 mai 2014

Réaménagement léger de la place du Marché et mesures de circulation

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le réaménagement de la place du Marché fait partie des objectifs stratégiques recommandés par le PMU.

L'application de la mesure B2-1 (Réaménagement léger de la place du Marché / 2014) répond à un besoin immédiat. Elle fait suite aux aménagements routiers à court terme de la 1ère étape de la modification du schéma des circulations du PMU – étape 1 – phase 1 effectués en juillet 2013. La mesure dite de réaménagement lourd (B2-2), dont le projet fera l'objet d'un concours, est programmée à l'horizon 2019.

La restauration et transformation de la salle del Castillo accompagnée de la réalisation de l'aménagement de surface et de l'assainissement des infrastructures du secteur Louis Meyer Est prendront fin en septembre 2014. La requalification des abords de la salle del Castillo qui accompagne la réouverture de cet espace après les importants travaux engagés a entraîné une demande de mesures d'accompagnements. L'une de ces mesures est la compensation des 31 places de stationnement supprimées dans le secteur Louis-Meyer.

C'est dans ce contexte, que la Municipalité a décidé de mettre en œuvre le projet de réaménagement léger de la place du Marché. Cette démarche implique une série de mesures dont certaines se veulent transitoires en attendant le futur réaménagement complet de la place et la mise en service des parkings au nord de la gare et à Entre-deux-Villes.

Projet

Le projet validé par la Municipalité permet de compenser la disparition des places de stationnement pour les véhicules de tourisme qui se situaient dans le secteur Louis Meyer et convoite de modérer le trafic automobile par la place du Marché.

Son dessin réutilise les géométries existantes, requalifie le bas de la place et dégage les bâtiments de Grande Place 5, de la salle del Castillo, de l'accès à la rue Louis-Meyer sans oublier le Château de l'Aile.

L'ouest de la place est délimité par la création d'une nouvelle bande de stationnement pour vélos et voitures de tourisme. Le sud voit sa zone de parkings en épis disparaître au profit de places positionnées selon l'actuelle géométrie. A l'est, de l'ordre dans la disposition des places de stationnement est accompli, dégageant ainsi l'accès à la rue du Lac.

La suppression de toutes expressions rappelant une identification routière disparaît de la place du Marché au profit d'un espace partagé.

Outre la suppression du rond-point à la sortie de la rue du Torrent, une transversale est créée entre le bâtiment de Grande Place 5 et le passage menant à la rue du Conseil. La plaque commémorative de la Fête des vigneron·ne·s se voit ainsi mieux dégagée.

En parallèle, les secteurs suivants passent en zone de rencontre 20km/h :

- quai Perdonnet ouest
- rue de la Madeleine nord et rue Jean-Jacques Rousseau (secteur Cinéma Rex)
- rue du Centre
- rue de Lausanne sud
- rue de l'Hôtel-de-Ville

Les vitesses seront modérées à l'approche des entrées de la place du Marché, rue du Torrent et l'avenue Paul-Cérésole.

Places de stationnement disponibles sur la place du Marché après réaménagement

- cyclistes + 66 places
- motos + 31 places
- véhicules de tourisme 454 places au total dont 10 PMR (personnes à mobilité réduite)
- les cars disposent de deux places de dépôt minutes près de la Grenette, d'une place au bas de la rue de Lausanne pour un arrêt limité à 1h30, de places de déchargements situées à l'avenue de Gilamont.
- places jaunes livraisons 15 minutes : + 3 places au débouché de la rue du Lac.

La ligne 212 des VMCV, suivra dorénavant l'approche de la place du Marché par le parcours suivant : descente par la rue de Lausanne et remontée par l'avenue Paul-Cérésole (auparavant descente par Paul-Cérésole - Rond-point de la place du Marché - remontée par Paul-Cérésole).

Le projet de réaménagements légers de la place du Marché est évidemment compatible avec la mesure de gestion du parking proposé dans le préavis N° 06/2014.

Quai Perdonnet ouest

La Municipalité va procéder à la fermeture du quai à la circulation les samedis après la fin du marché jusqu'aux lundis matin. Une phase d'observation sera effectuée dans un premier temps afin d'évaluer l'horaire de fermeture le mieux adapté. L'accès aux garages et aux commerçants sera conservé.

Le réaménagement du quai Perdonnet fera l'objet d'une étude complète. Dans l'immédiat, il ne va pas subir de transformation, si ce n'est une modification de la position des places de stationnement visant à modérer la vitesse des véhicules motorisés et la modification du couloir pour les cyclistes.

Secteur Madeleine Nord et rue Jean-Jacques Rousseau

Faisant suite à la demande des commerçants du quartier, le trafic du secteur sera modéré en zone partagée 20km/h. La Municipalité viendra par la suite avec un projet d'aménagements visant revaloriser l'espace urbain du secteur.

Rue du Simplon

La rue du Simplon conserve son statut de zone 50. En effet, les bus VMCV utilisant cet axe, il n'est pour l'instant pas envisageable de modifier cette chaussée en zone 30 qui impliquerait un respect de la priorité de droite. Ceci n'exclut pas une requalification future de cette rue.

Avenue Nestlé

A terme, l'avenue Nestlé devra être requalifiée. Au vu de sa configuration actuelle, il n'est pas envisageable de modifier son statut en zone 30. Néanmoins un aménagement simple permettant de modérer le trafic interviendra avant les importants travaux d'infrastructures prévus à l'horizon 2020.

Charges du trafic routier après la modification du schéma des circulations

Les aménagements routiers à court terme de la 1ère étape de la modification du schéma des circulations du PMU – étape 1 – phase 1 ont apporté certains changements au niveau de la charge du trafic sur les tronçons routiers. Le projet présenté a tenu compte de ces mesures.

Les derniers comptages effectués par ASR nous donnent des indications sur les flux de véhicules (bidirectionnels). On remarque les points suivants :

- baisse du trafic à l'avenue Nestlé (- 780 vh/j en 2013 par rapport à 2008)
- trafic inchangé sur le quai Perdonnet
- augmentation du trafic à l'avenue Paul-Cérésolle (+ 960 vh/j en 2013 par rapport à 2009)
- baisse du trafic à la rue Lausanne sud (- 1370 vh/j en 2013 par rapport à 2009)
- diminution importante du trafic sur la rue du Simplon (- 4300 vh/j par rapport à 2009)

Ce point fait l'objet d'une carte récapitulative ainsi que d'un texte explicatif détaillé figurant en annexe de la présente communication.

Calendrier

Les travaux se dérouleront jusqu'en septembre 2014. Le but est de terminer ce réaménagement en même temps que le chantier de l'aménagement du secteur Louis Meyer. Les travaux seront coordonnés de manière à accueillir les diverses manifestations durant la période estivale.

Estimation du montant des travaux

En parallèle au projet de réaménagement, la Municipalité a également décidé de réaliser un entretien urgent d'une partie des enrobés au sud de la place.

Les montants prévus pour la réalisation de ces travaux sont les suivants :

Projet de réaménagements légers de la place du Marché	CHF 210'000.00
Entretien des enrobés au sud de la place du Marché	CHF 110'000.00
Honoraires des mandataires spécialisés	CHF 50'000.00
Total	CHF 370'000.00

Ces montants comprennent les travaux de génie civil, de marquages et l'installation du mobilier urbain. Une partie du montant destiné aux marquages simples sera pris en charge par ASR.

Mode de financement

La Municipalité a décidé de financer ces travaux par le biais des montants inscrits au budget d'entretien des infrastructures 2014.

L'aménagement de surface de l'espace public constitué par la place St-Claire et la rue du collège, ainsi que la réfection de la chaussée amont de la rue d'Italie, prévu et inscrit au budget 2014 seront proposés ultérieurement, éventuellement sous la forme d'un préavis couplé à la proposition pour un réaménagement de la place de l'Oriental. La Place Ste-Claire sera cet été remise en état et 11 places de stationnement seront à nouveau marquées. Les travaux d'infrastructures souterraines seront réalisés à la rue du Collège sous le pilotage général des Services industriels. Vu les nuisances apportées au quartier par les divers chantiers de ces dernières années, offrir un répit aux riverains est l'un des critères qui motive cette modification de planification.

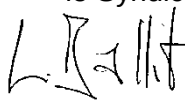
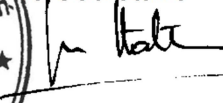
Annexes

Sont annexés à cette communication les documents suivants :

- charge de trafic et évolutions – fiche d'analyse
- plan d'ensemble des zones touchées
- plan du réaménagement léger de la place du Marché

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 8 mai 2014.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire

Laurent Ballin Grégoire Halter



Annexe concernant les mesures de circulation

Dès la mise en œuvre du changement de sens des circulations le 1^{er} juillet 2013, la Municipalité a eu l'intention de faire des comptages sur les axes concernés afin de connaître l'impact de telles modifications sur les habitudes de circulation. Toutefois, elle entendait laisser un délai d'adaptation aux automobilistes afin de pouvoir déterminer la réalité des nouveaux flux de trafic une fois que les automobilistes auraient intégré les nouvelles règles de circulation.

C'est pourquoi elle n'a pas pu répondre à l'interpellation déposée à la fin de l'été 2013 déjà au Conseil communal, la période des vacances estivales ne paraissant pas une phase d'adaptation suffisante.

Les comptages ont été effectués en trois phases aux dates suivantes:

- du 18 au 25 septembre ainsi que du 25 septembre au 2 octobre pour les zones directement touchées par le changement de sens, soit Simplon-Lausanne-Hôtel de Ville-Cérésolle-Perdonnet;
- du 29 octobre au 5 novembre pour l'axe Nestlé-Torrent;
- du 15 au 22 janvier pour l'axe principal Guisan-Gare-Clos-Chenevières.

La circulation en ville de Vevey a fait l'objet de nombreux comptages depuis une quinzaine d'années plus particulièrement. Les premiers ont permis de déterminer le nouveau plan de circulation, publié en 2004 et dont le PMU est l'expression globalisée. Cette étude date de mai 2003 et a été placée sous le thème «Stationnement et accessibilité». Le plan qui en a été tiré prévoyait déjà l'inversion du sens de circulation de la boucle autour de la Vieille Ville.

Une deuxième série de comptages ont été réalisés en 2009 dans le cadre de l'étude pour le [futur] parking souterrain de la Place du Marché. Cette étude a été couplée avec une analyse d'accessibilité au centre-ville et tout particulièrement du volume moyen du trafic de transit calculé sur l'ensemble des déplacements horizontaux est-ouest-est.

Des comptages partiels ont été effectués en 2011 sur les rues Italie-Simplon-Chenevières et Hôtel-de-Ville lors de l'inversion du sens de circulation de cette dernière rue, afin de mesurer l'impact d'une décision partielle de ce type.

Les constats possibles doivent être faits entre des situations comparables. C'est pourquoi les chiffres à comparer, rue par rue, doivent de préférence être pris dans les comptages de 2009 (situation avant toute modification des circulations) et de 2013/14. Ceux de 2003 correspondent à une situation assez différentes tant en ce qui concerne la population que la disponibilité en transports publics. Quant aux chiffres de 2011, ils ne sont pas comparables car la modification mise en œuvre à l'Hôtel-de-Ville était une modification mineure s'inscrivant de plus dans une période de chantiers lourds dans le quartier.

Dès le mois d'octobre 2013, une première série de comparaisons ont pu être établies concernant les rues du cœur de la ville. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous.

TRAFIC JOUR OUVRABLE MOYEN

Rues/tronçon	2008-2009	2013
<i>Simplon entre Ronjat et Musée</i>	total 8'450 véh/j	total 4'140 véh/j
	dir. Ouest 8'200	dir. Ouest 3'880
	dir. Est 250	dir. Est 260
<i>Simplon entre Panorama et Château</i>	total 11'000 véh/j	total 6'220 véh/j
	x	dir. Ouest 2'780
	x	dir. Est 3'440
<i>Perdonnet entre Grande-Place et Ancien-Port</i>	x	x
	total Ouest 4'300 véh/j	total Est 4'300 véh/j
	x	x
<i>Hôtel de Ville entre Perdonnet et Simplon</i>	x	x
	x	total Nord 4'230 véh/j
	x	x
<i>Paul-Cérésole entre Lausanne et Grande-Place</i>	total 4'080 véh/j	total 5'040 véh/j
	dir. Ouest 2'060	dir. Ouest 2'610
	dir. Est 2'020	dir. Est 2'430
<i>Rue de Lausanne entre Ronjat et Grande-Place</i>	x	x
	dir. Est 3'800	dir. Ouest 2'450
	x	x

Ce tableau laisse apparaître plusieurs constats clairs:

- Le tronçon ouest de la rue du Simplon, qui n'est plus un axe de transit, voit une diminution très nette de son trafic, passant de 8'450 véh/j à 4'140, ce qui était attendu et paraît parfaitement compréhensible.
- Le tronçon est de la rue du Simplon, qui regroupe le trafic est-ouest d'accès à la Place du Marché et le trafic ouest-est de sortie de la rue de l'Hôtel-de-Ville, diminue également mais conserve, à partir de 11'000 véh/j, un trafic moyennement important de 6'220 véh/j.
- Le quai Perdonnet a apparemment «troqué» son trafic est-ouest de 4'300 véh/j en 2009 pour un trafic ouest-est de 4'300 véh/j actuellement. Ce chiffre est sans changement, mais on constate, en regardant le détail des comptages, qu'il y a une très forte différence d'une part entre jours ouvrables et fériés ainsi que selon les heures.

Ces chiffres montrent tout d'abord que l'heure la plus chargée est entre 17h et 18h. Cela indique que cette voie est utilisée par des pendulaires désireux d'éviter la Place de la Gare en fin d'après-midi. Ce «délestage» compense donc partiellement la disparition de l'axe Simplon-Italie, mais dans une mesure assez faible puisque la somme des comptages 2009 pour Simplon+Perdonnet était de 8'200+4'300=12'500 alors qu'il n'est aujourd'hui que de 3'900+4'300=8'200. Cette concentration peut s'avérer oppressante pour les riverains ou les piétons dans la zone Perdonnet-Hôtel-de-Ville mais ne reflète pas le tableau général du trafic journalier dans cette zone.

Le fait que la fréquentation soit nettement plus faible le samedi et surtout le dimanche plaide pour une possibilité de fermeture du quai durant tout ou partie du week-end

Comptages du quai Perdonnet

Distribution vitesse Canal: 1 (Montreux)							
Heures	Mer 25.09	Jeu 26.09	Ven 27.09	Sam 28.09	Dim 29.09	Lun 30.09	Mar 01.10
0 - 1	---	17	25	42	54	8	8
1 - 2	---	3	6	35	16	7	6
2 - 3	---	3	2	19	16	4	2
3 - 4	---	1	5	12	18	1	0
4 - 5	---	4	2	10	8	3	5
5 - 6	---	8	9	11	6	7	5
6 - 7	---	47	43	16	18	52	57
7 - 8	---	160	151	58	13	126	162
8 - 9	---	209	217	127	41	206	225
9 - 10	---	192	238	144	72	176	204
10 - 11	---	243	243	249	124	218	262
11 - 12	---	298	340	296	134	261	341
12 - 13	---	234	274	288	134	223	254
13 - 14	---	230	299	259	128	241	278
14 - 15	---	266	291	270	145	250	278
15 - 16	---	317	351	309	190	308	309
16 - 17	354	372	376	336	252	392	363
17 - 18	506	510	481	287	211	485	518
18 - 19	403	441	388	194	167	458	435
19 - 20	211	211	315	147	108	205	223
20 - 21	122	127	177	94	122	112	109
21 - 22	95	87	118	97	65	68	90
22 - 23	112	100	112	84	44	72	65
23 - 24	29	43	83	77	15	12	35
Total	1832	4123	4546	3461	2101	3895	4234

Résultats	
Trafic moyen annuel	3629
Traf. moyen j.ouvr.	4299
Trafic moyen semaine	3820
ATE	68

- L'avenue Paul-Cérésole, qui est devenue l'exutoire nord de la Place du Marché, voit son trafic augmenter de 4'080 véh/j à 5'040, ce qui n'est pas une surprise mais ne constitue pas une aggravation très importante de sa situation. C'est et cela demeure un axe important pour la Place du Marché, dont la charge de trafic ne diminuera pas tant que les places de parc n'auront pas été déplacées au nord des voies CFF.
- La rue de Lausanne est moins fréquentée à la descente qu'elle ne l'était à la montée, soit 2'450 véh/j au lieu de 3'820. C'est assez compréhensible dans la mesure où la différence correspond à peu près à l'augmentation constatée sur Cérésole.

Les comptages effectués en complément sur l'axe Nestlé-Torrent étaient destinés à documenter quelque peu la situation du quai Perdonnet, puisqu'on peut supposer que tout ou partie des véhicules empruntant cet axe dans le sens ouest-est est destiné à transiter par le quai.

- L'avenue Nestlé voit une diminution de son trafic de 8'180 véh/j à 7'400. La diminution est encore plus forte si on la rapporte au chiffre de 2003 qui était de 9'300. On constate que, au fil des années, cette avenue a perdu de son importance comme axe de transit de manière générale. Cette impression positive est toutefois pondérée par le fait que, comme pour le quai Perdonnet, un trafic plus important est constaté en semaine entre 17h et 18h. Le fait que le chiffre horaire du vendredi monte à 954 véh/j entre 16h et 17h (contre 730 env. les autres jours) alors que celui de Perdonnet à cette même heure n'est pas en augmentation semble indiquer que cette hausse ponctuelle du trafic est plutôt due à la fréquentation des centres commerciaux qu'au trafic de transit.

- La rue du Torrent voit une diminution assez importante de son trafic, qui passe de 8'900 véh/j à 6'900. Là aussi, la pointe est dans l'heure du vendredi entre 16h et 17h (495) et de 17h à 18h (471).

Enfin, l'évolution du trafic sur l'axe principal de traversée de Vevey devait également être pris en compte. C'est pourquoi une troisième série de comptages a été effectuée fin janvier sur Guisan-Gare-Clos-Chenevières. De ces quatre ensembles de données, Sécurité Riviera, qui les a effectués, considère que celles de l'avenue de la Gare et de la rue du Clos sont sujettes à caution, en raison de la circulation en accordéon qui fausse le décompte effectués par les câbles posés sur la chaussée.

Il est clair qu'à la lecture de ces chiffres on doit imaginer qu'il y a effectivement une telle différence qu'on ne saurait en tirer des enseignements fiables. Cette situation sera cependant rapidement éclaircie puisqu'un mandat a été donné à Transitec afin d'effectuer une analyse de trafic fine, avec des comptages fiables, afin de déterminer les adaptations à apporter aux trois carrefours Musée-Panorama-Beau Séjour.

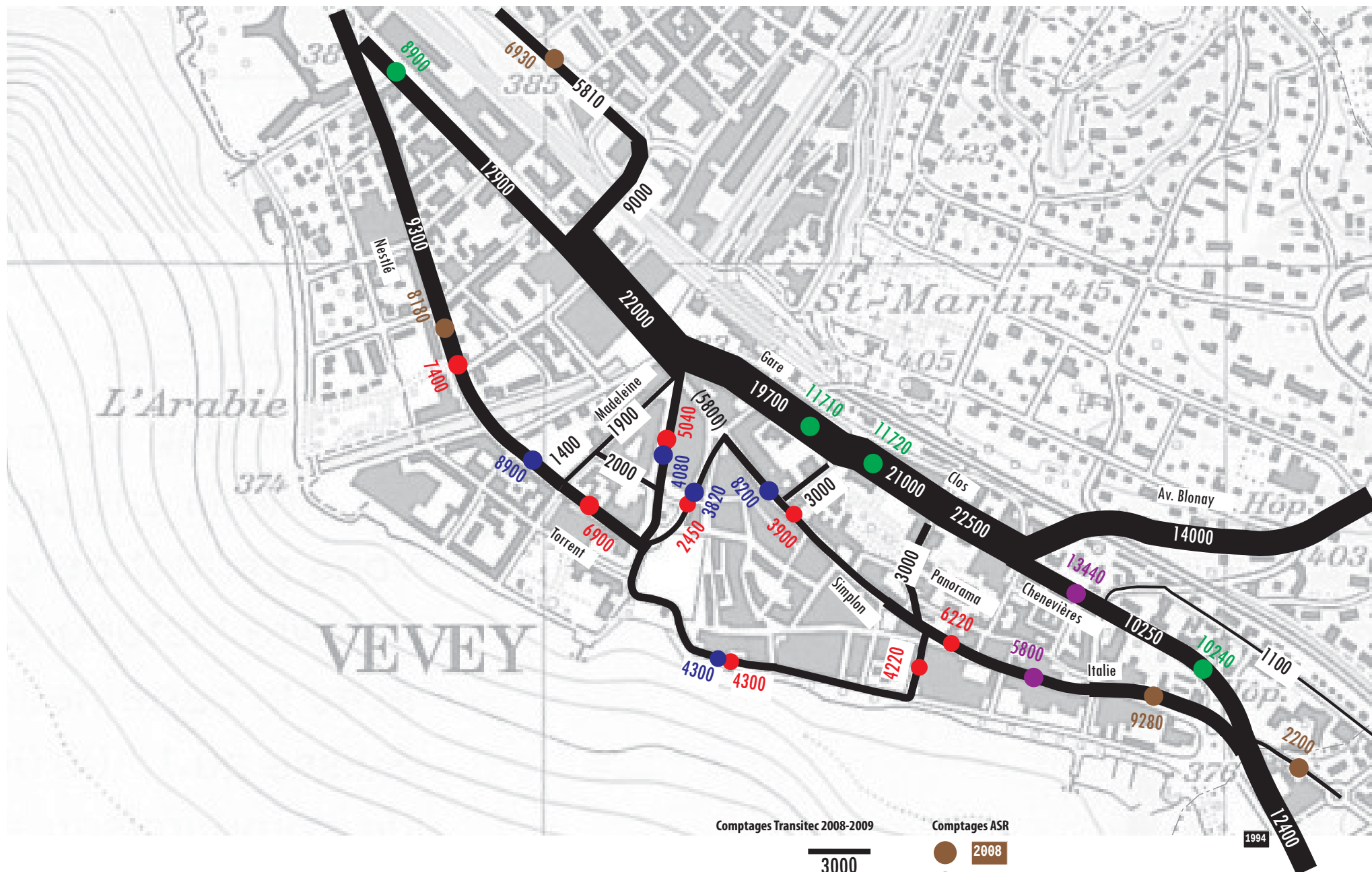
Il est possible par contre de tirer des enseignements sur les deux autres points de contrôle.

- A l'avenue Général-Guisan, la différence entre les début des années 2000 et aujourd'hui est importante. Le trafic passe de 12'900 véh/j à 8'900, ce qui se constate pour qui emprunte cette artère notamment en fin de journée. Si le nombre de véhicules pour les heures entre 16h et 17h (max. 800) ou 17h et 18h (max 733) est assez élevé, il ne présente pas de difficulté d'absorption pour une avenue aussi largement dimensionnée.
- La rue des Chenevières a un trafic stable, avec 10'240 véh/j contre une référence 2003 de 10'250. Il est même en diminution de 1'200 véh/j par rapport à la situation de 2011, lorsqu'il n'était pas possible d'accéder à la Place du Marché par le centre ville. On peut donc considérer que ces 1'200 véhicules passent dorénavant par la rue d'Italie et la rue du Simplon et délestent la Place de la Gare, selon toute vraisemblance.
- Le fait que l'avenue de la Gare n'enregistre qu'un trafic de 11'710 véh/j et la rue du Clos 11'720, contre respectivement 19'700 et 21'000, voire 22'500 en 2003, paraît peu compatible avec les observations sur place. On attendra donc les décomptes de Transitec pour faire une appréciation.

Globalement, on constate, même en admettant une forte incertitude quant aux chiffres Gare+Clos, une diminution claire du trafic de transit en ville de Vevey. Même en additionnant les chiffres du quai Perdonnet et de l'axe principal, le chiffre est nettement inférieur au seul chiffre de 2003 qui approche les 22'000 véh/jour uniquement pour la rue du Clos.

La raison en est de toute évidence l'habitude prise à la fois par les employés Nestlé et par certains pendulaires rentrant de Lausanne d'emprunter la ceinture nord à partir du carrefour de Bergière. Cela s'est traduit par une forte augmentation de fréquentation en particulier sur la rte de Châtel-St-Denis, actuellement saturée à l'heure de pointe du matin et de la fin de l'après-midi.

Si cet allègement peut être salué en ce qui concerne la circulation en ville, il est par contre évident que, ainsi que le réclament aujourd'hui déjà les communes de Corseaux et Corsier, Vevey devra contribuer aux travaux actuellement à l'étude destinés à améliorer la circulation sur cette artère ainsi qu'au carrefour Reller-Rte de Châtel.



SIGNALISATION
RIVIERA

Ville de Vevey

Charges de trafic et Evolutions



